



**Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement  
Commission du Territoire d'action Ouest**

**34010 - Création et réhabilitation  
d'aires d'accueil des gens du voyage**

**Proposition d'attribution d'une subvention  
pour la réhabilitation de l'aire d'accueil  
des gens du voyage de SAVERNE**

**Rapport n° CP/2017/290**

**Service gestionnaire :**

L5 - Habitat

**Résumé :**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention départementale à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau pour la réhabilitation-amélioration des 40 places de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'attribuer une aide financière aux Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale pour la réalisation ou l'amélioration des aires d'accueil des gens du voyage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux et est plafonnée à 1 600 € par place, en cas de création, et à 800 € par place, en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration de l'aire.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a décidé par délibération du 15 décembre 2016 de réaliser des travaux de réhabilitation-amélioration de l'aire d'accueil de Saverne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil a été transférée de plein droit à la nouvelle Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau.

En service depuis 2006, l'aire est constituée de 40 places de stationnement de 100 m<sup>2</sup> chacune. L'aire fonctionne au prépaiement par télégestion sur la base d'un tarif de 4,00 € par place et par jour auquel s'ajoutent les consommations d'eau (3,59 € le m<sup>3</sup>) et d'électricité (0,12 € le kWh).

Après 10 ans de service, le système d'exploitation LUMEX de prépaiement est devenu inexploitable et sa dégradation génère de tels coûts de réparation que son remplacement est préférable. La Société LUMEX n'assure d'ailleurs plus la fourniture des pièces et matériels des bornes.

Par ailleurs, le réseau électrique qui alimente les 40 bornes n'est pas assez puissant et les fourreaux existants ne permettent pas de remplacer les câbles qui sont sous-dimensionnés. Face à cette situation un chiffrage de remplacement des bornes et de la réfection des réseaux a été établi, pour une mise à neuf complète des installations.

Ces travaux supposent la réalisation de travaux de génie civil (VRD) pour refaire tous les câblages et la pose de 40 nouvelles bornes avec mise en place d'un système de prépaiement et de télégestion ATYS.

Le coût total de l'opération est estimé à 147 000 € HT dont 67 400 € H.T pour les VRD et 79 600 € HT pour la mise en place des bornes et de la télégestion.

Le montant de la subvention départementale susceptible d'être attribuée à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau s'élève à 147 000 € H.T X 30%, plafonné à 800 €/place, soit 32 000 €.

La proposition d'attribution de cette subvention de 32.000 € a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission du Territoire d'action Ouest, lors de sa réunion du 29 mai 2017. Elle a également été présentée, pour information, à la Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement, lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2017.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
GDUVOYAGE 2014/1	G2014 Création d'aires d'accueil des gens du voyage	97.270,51€	83.200,00€	32.000€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 32 000 € à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, représentant 30% du coût subventionnable HT des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne, plafonné à 800 € par place.*

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY